

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.03.2021	11h41	21.151	DECS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>
<b>Titre : Assurer une ligne téléphonique accessible 24h/24 pour les victimes de violences domestiques</b>
<b>Contenu :</b> Nous demandons au Conseil d'État de s'engager pour qu'une ligne téléphonique gratuite accessible 24h/24 et 7j/7 pour les victimes de violences conjugales soit mise sur pied rapidement au niveau national.
<b>Développement :</b> Ratifiée en 2017 par la Suisse, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) prévoit notamment, à son article 24, l'obligation pour les pays signataires de mettre sur pied une ligne téléphonique gratuite accessible 24h/24 et 7j/7 pour les victimes de violences conjugales. Faisant suite à la pression constante de parlementaires fédéraux, le Conseil fédéral a rapidement donné sa (malheureuse) position : les cantons seraient responsables de mettre en œuvre cette ligne téléphonique. Ce qu'ils ont refusé à deux reprises en conférence intercantonale, faisant ainsi dire à la Confédération qu'il n'y avait pas de nécessité d'agir <sup>1</sup> .  Fort heureusement, la gravité de la situation et peut-être plus encore le non-respect clair d'une convention en vigueur ont poussé le Conseil fédéral à infléchir très récemment sa position. C'est ainsi que, le 3 février 2021, il a proposé aux Chambres d'accepter la motion 20.4463 qui demande à la Confédération de mettre sur pied ou d'assurer la coordination fédérale d'une ligne téléphonique conforme à la Convention. Dans son avis devant le Conseil des États, qui a accepté la motion le 8 mars, il explique que la responsabilité reste du domaine des cantons, mais qu'il est prêt à jouer un rôle de coordination et à allouer des aides financières... pour autant que les cantons le veuillent ! On apprend également que « <i>le comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a décidé de réexaminer cette opportunité de créer un numéro de téléphone centralisé au niveau national</i> ».  En bref, toutes les conditions-cadres sont réunies pour la mise sur pied rapide de cet outil en Suisse. Rappelons-le, seuls trois pays sur les 47 signataires de la Convention n'ont pas mis sur pied de ligne téléphonique nationale conforme à l'article 24 : la Suisse en fait partie, alors même qu'on enregistre une tentative d'homicide par semaine dans le cadre de violences domestiques <sup>2</sup> !  On peut constater, en page 7 du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil 19.021, à l'appui de la loi sur les violences domestiques (LVD), que la problématique était également récemment en augmentation dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'État précise également, en page 17 de ce rapport, que la décision de ne pas mettre sur pied de ligne téléphonique spécifique pourrait être remise en question.  Le canton de Neuchâtel doit prendre position et activement s'engager pour une telle ligne au niveau national.  <sup>1</sup> Voir réponses aux interpellations fédérales 20.3307 et 18.4149 <sup>2</sup> <a href="https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/violence-domestique/statistique.html">https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/violence-domestique/statistique.html</a>
<b>Demande d'urgence : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire :</b> Romain Dubois		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Martine Docourt Ducommun	Karim Djebaili	Sylvie Fassbind-Ducommun
Philippe Loup	Annie Clerc-Birambeau	Jonathan Gretillat
Françoise Gagnaux	Nathalie Matthey	